

# Les études environnementales

Elles permettent de concilier au mieux projet éolien et préservation de l'environnement.

## 1. Etat initial :

Inventaire des espèces présentes et des différents milieux naturels afin de décrire l'état du site et ses alentours en termes de biodiversité et de zones protégées pour l'environnement. En fonction des résultats de cet état initial, l'implantation et l'exploitation des éoliennes seront adaptées selon la sensibilité des enjeux présents.

## 2. Evaluation des impacts :

La connaissance des enjeux sur le site et de la sensibilité de ces enjeux à un projet éolien aboutit à l'élaboration de plusieurs variantes d'implantation. Dans chacun des cas, les avantages et inconvénients sont comparés pour choisir la meilleure variante d'implantation possible. Ce choix est également fait en prenant en compte toutes les autres thématiques (paysage, réseaux, urbanisme, foncier...).

De plus, une étude d'incidences Natura 2000 présente l'analyse des impacts potentiels du projet sur le réseau Natura 2000. Ce dernier est composé de zones spéciales de protection, dédiées aux oiseaux, et de zones spéciales de conservation, pour les milieux et le reste de la faune.

Les impacts potentiels restants sont alors évalués pour savoir si des mesures supplémentaires sont nécessaires.

## 3. Proposition de mesures :

Des mesures de réduction ou de compensation des impacts qui n'ont pas pu être évités pourront être proposées en concertation avec les services instructeurs et les entités souhaitant participer à cette réflexion.



## Un guide pour la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Ce guide est proposé par le ministère afin d'homogénéiser les pratiques entre les porteurs de projets et les différents bureaux d'étude experts. Il donne des préconisations à la réalisation de l'étude terrain et de l'analyse à réaliser.

Le guide national pour les projets éoliens terrestres préconise notamment de réaliser le volet faune flore milieux naturels sur une année complète afin de recenser sur le terrain les différentes espèces présentes selon les saisons en termes de flore, et de faune. Il est ainsi recommandé la réalisation depuis fin 2016 :

- de plus d'une dizaine de sorties sur l'année rien que pour les oiseaux dont au minimum 3 passages pour les nicheurs y compris nocturnes, 3 passages pour chaque période migratoire et 1 passage pour l'avifaune hivernale. Il est également demandé de notifier les nids et autres habitats pour les espèces à enjeux.
- de 6 passages minimum dans l'année pour les chauves-souris via des enregistreurs d'ultrasons sur leur période d'activité (soit hors de l'hiver). Il sera précisé également la localisation des gîtes. Et dans les milieux à enjeux, il est recommandé une écoute en altitude de l'activité de ces espèces.
- d'observations et écoutes ou des recherches de preuves de présence (plante-hôte, fèces, traces de pas...) sont possibles pour le reste de la faune.

Il existe également des guides régionaux précisant ou optimisant les recommandations nationales. ABO Wind s'engage à respecter les recommandations nationales et régionales quand celles-ci existent.



## Exemple de Charte biodiversité (CEMATER)



ABO Wind est signataire de la charte de bonnes pratiques pour la préservation de la biodiversité de CEMATER, réseau qui fédère les entreprises des secteurs des énergies renouvelables et de la construction durable en région Occitanie.

Cette charte a pour objectif de concilier les enjeux de développement des énergies renouvelables avec les enjeux de préservation de la biodiversité. Consciente de ces deux grands enjeux, ABO Wind s'est engagée à adopter un ensemble de bonnes pratiques en vue d'éviter réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels de ses projets, tout en suivant les recommandations formulées par l'Etat et la Région.